

Compte rendu des CAP B & C « Gestion Publique » des 27/06/2011 et 07/07/2011

Siégeaient pour la CGT : C.GANIL/F.DEGLAIRE/F.DOUGNAC/G.FRELIN/R.JULLIOT-VEYRIERE en B
et J.CONCHE/B.JANTAL/O.NAVET en C

A l'ordre du jour

- mutations internes et externes(les 27/6 et 7/7)
- recours en notation (le 7/7)

MUTATIONS INTERNES

2 CAP furent nécessaires pour finaliser ce mouvement en raison du refus de 2 agents d'être mutés dans notre département. Le mouvement complémentaire ne nous a compensé qu'un seul agent, ce qui laisse donc apparaître un déficit final de -1 par rapport aux arrivées prévues initialement.

	AGENTS	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'effet
Cat B	MONTEIL SYLVIE*	Service Compta	TP Cahors	01/09/2011
	GIRARD LAURE*	T. Gourdon	Paierie Départementale	01/09/2011
	BOIVIN J-SYLVESTRE	T. Lalbenque	Paierie Départementale	01/01/2012
	JULLIOT STANISLAS	T. Lacapelle Marival	½ Figeac & ½ Latronquière	01/10/2011
Cat C	MONDOR STEPHANE*	T. Latronquière	ERD	01/09/2011

- *Mouvements déjà actés lors de la CAP du 14/02/2011*

REINTEGRATIONS

En B :

M.ROCKSTROH et Mme LOHAT à la TG au 1/8 et 1/9/11

En C :

Mme HORNEZ à GOURDON au 24/8/11

MUTATIONS EXTERNES

	AGENTS	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'effet
Cat B	Mme SAUTOU		T. GOURDON	01/09/2011
Cat C	Mme DOLMAIRE		T. Lalbenque	01/11/2011
	Mme MERAL		T. Latronquière	01/09/2011

Section du Lot du Syndicat National des Finances Publiques CGT

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.046@dgif.finances.gouv.fr

Commentaire de la CGT : Les représentants CGT ont voté pour ce mouvement

La direction nous avait présenté un projet initial qui avait pour grave défaut de dépouiller complètement le poste de LATRONQUIERE. Nous avons donc répondu par un contre projet qui après de longues et ardues discussions (y compris sur les dates d'affectation) qui a finalement été approuvé. Le seul problème majeur est qu'après le refus de mutation de 2 agents seulement compensé par 1 arrivée, le poste de LACAPELLE MARIVAL se retrouve amputé d'un agent : l'équipe de remplacement y sera donc affectée et la CGT veillera à ce que ce poste soit doté en priorité lors du prochain mouvement.

La CGT a également soulevé le problème d'agents devant parcourir de grandes distances entre leur domicile et leur lieu de travail et demandé à ce que leur cas soit traité en priorité lorsqu'une mutation est possible : la direction a acté en ce sens.

RECOURS EN NOTATION

5 recours (forte augmentation par rapport aux années précédentes) étaient à l'ordre du jour (4B et 1C) :

- 1 recours en B portant sur une augmentation de note a été rejeté par la direction
- 1 recours en B portant également sur une augmentation de note a été accepté par la direction mais il s'agissait d'une erreur technique lors de la validation de cette note
- 1 recours en B portant sur une augmentation de note et sur le tableau synoptique a été rejeté par la direction pour la notation mais après d'intenses discussions, la grande majorité des croix de l'agent ont été relevées
- 1 recours en B portant sur la discrimination syndicale a vu la direction s'abstenir ! (comment ? ! ! ! La discrimination syndicale aurait existé dans notre département ? ! ! !)
- 1 recours en C portant sur l'appréciation a été rejeté par la direction

Commentaire de la CGT : Les représentants CGT ont bien évidemment voté pour tous les recours des agents

Les représentants CGT ont toujours dénoncé l'actuel système de notation, injuste, inéquitable et parfois burlesque car dépendant trop d'où et avec qui vous travaillez ! ! ! Ce système va disparaître et nous ne le regretterons pas.

Concernant les recours en notation étudiés lors de cette cap, si tous ces recours n'ont pas été acceptés, les représentants CGT ont tout de même fait acter de réelles avancées dans le dossier de 2 agents : donc, n'hésitez pas à déposer un recours si vous estimez votre notation injuste, votre cas est loin d'être perdu d'avance et la CGT est là pour vous défendre !

COMMENTAIRE FINAL

Il s'agissait de la dernière CAP " ex-trésor " et désormais les CAP seront communes à la DGFIP avec de nombreux changements dans les règles de gestion.

A tous ceux qui pensent que les commissions paritaires ne sont que des chambres d'enregistrement inutiles, nous répondons que des représentants syndicaux décidés peuvent faire changer de nombreuses choses : ces 2 dernières CAP en sont la preuve éclatante puisque par exemple ce mouvement de mutation n'aurait pas du tout été le même sans notre intervention.

Depuis maintenant plus de 10 ans (et oui ça passe !), vous avez été de plus en plus nombreux à faire confiance à vos représentants CGT : nous vous en remercions et avons essayé de vous rendre cette confiance en vous défendant le plus opiniâtrement possible.

Pour que l'histoire continue, votez CGT lors des prochaines élections du 20 octobre 2011